

UN LABEL EN 6 ETAPES

Pour obtenir le Label, l'établissement doit respecter le cahier des charges du Label Etablissement Bien Traitant®

LES 6 ETAPES VERS LE LABEL :

①

**DEMANDE D'ENGAGEMENT
VERS LA LABELLISATION**

②

**DIAGNOSTIC
DE LABELLISATION**

③

**VISITE DE MISE
EN ROUTE VERS
LE LABEL**

④

**VISITE DE
LABELLISATION**

⑤

LABELLISATION

⑥

**ENGAGEMENT
AU MAINTIEN
DU LABEL**



Le Label est attribué pour une durée de 5 ans sous réserve de maintenir le niveau du référentiel Label Etablissement Bien Traitant® en cours.

LE LABEL ETABLISSEMENT BIEN TRAITANT® :

Valide des pratiques de qualité mises en place par les professionnels en toute transparence vis à vis des publics accompagnés.

Soutient et reconnaît l'action Bien Traitante des salariés de l'établissement.

Lève l'omerta sur tous les risques de maltraitance.

POURQUOI LABELLISER SON ETABLISSEMENT BIEN TRAITANT ?

Obtenir le Label, c'est accepter pour un établissement de se soumettre à un cahier des charges exigeant de la mise en place de méthodes, d'outils et de moyens pour traduire et faire reconnaître la bientraitance en actes clairs et démontrés.

Se positionner dans une démarche de Labellisation permet à un établissement de marquer ses différences, d'affirmer sa position engagée et ses convictions et de rejoindre un réseau d'experts Labellisés Etablissement Bien Traitant pour un enrichissement partenarial pertinent ancré dans l'éthique de la bientraitance.

LABEL ETABLISSEMENT BIEN TRAITANT
129 RUE MICHEL ANGE
75016 PARIS
01 79 75 87 87



contact@etablissementbientraitant.fr
www.etablissementbientraitant.fr

LABEL ETABLISSEMENT BIEN TRAITANT®



*Le développement de la culture
de la bientraitance
dans les établissements sociaux
et médico-sociaux !*

*« Dans un contexte économique
de plus en plus restreint, la qualité
est possible à moyen égal si l'on
prend la peine de revenir au sens,
et de travailler la bientraitance avec
l'ensemble des professionnels »*

*Anne Picard
Fondatrice*

LE LABEL S'ADRESSE

- Aux **36 000** établissements sociaux et médico-sociaux qui accompagnent au quotidien des enfants, adultes et personnes âgées.
- Aux **2,4 millions** d'usagers et à leurs proches.
- Aux **1,7 millions** de salariés du secteur social et médico-social, **soit 1 actif sur 20**.

LE LABEL, C'EST

- Mettre en avant **les droits et le respect** de l'utilisateur.
- **Rassurer** les familles.
- **Valoriser** les personnels.
- **Affirmer** son engagement dans la prévention du risque de maltraitance
- **Etre proactif** dans la culture de la bientraitance.

Le Label est fondé sur les exigences des textes réglementaires et les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

4 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA BIENTRAITANCE



L'INFORMATION
LA FORMATION
LES PRATIQUES
LE MANAGEMENT

Information

Le principe INFORMATION, regroupe l'ensemble des savoirs auxquels l'ensemble des professionnels, ainsi que les personnes accueillies, leurs proches et les partenaires ont accès afin d'évoluer dans un environnement de confiance et de clarté.

Formation

Le principe FORMATION, concerne l'ensemble des équipes en charge des personnes accueillies. La formation étant le cœur même de la démarche de développement de compétences, il est donc indispensable que les professionnels soient formés et en mesure de répondre aux différentes problématiques. Par leurs connaissances, ils sont capables de repérer les signes de maltraitance, d'agir en conséquence et de développer des pratiques professionnelles s'inscrivant dans la bientraitance.

Pratiques

Le principe PRATIQUES, s'appuie sur des textes, protocoles, procédures et des engagements réfléchis et formalisés rappelant les principes fondamentaux que les professionnels d'un Etablissement Bien traitant doivent mettre en œuvre. Pour cela, il est nécessaire de présenter un projet d'établissement dynamique dont la déclinaison est un repère des pratiques professionnelles s'inscrivant dans la bientraitance.

Management

Le principe MANAGEMENT, met l'accent sur la gestion et l'encadrement de l'établissement. Pour ce faire, l'encadrement possède les acquis en matière de responsabilités et de savoir-faire en situation de maltraitance. La culture de la bientraitance est au centre de la gouvernance de l'établissement.

Apposer le Label **Etablissement Bien Traitant®** à l'entrée de son établissement **démontre la position engagée et transparente de l'institution dans la lutte contre le risque de maltraitance et le développement de la culture de la bientraitance.**

